

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 16 août 2012 à 20 H 30

Présents : M. KEFF, CASSE, LARDEAU, LONGEAUX
Mmes PAPY, RUMEAU, RODRIGUES

Absents : M. MIQUEL, CHAUVEAU, DOUMENS

ORDRE DU JOUR

➤ **Modification des compétences de la CCV AX**

Par délibération du 9 juillet 2012, le Conseil Communautaire a adopté une modification des compétences de la CCVA dans les domaines suivants :

- Projet d'usine d'eau implantée sur la commune de Mérens,
- Nouveau siège de la CCV AX, fixé au 13 route nationale 20 à Luzenac
- Création d'un centre intercommunal de l'action sociale pour la gestion de l'HEPAD Le Santoulis.

Il nous a été demandé de statuer sur cette décision par délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition de modification des compétences ainsi que les nouveaux statuts de la CCV AX.

➤ **Extinction éclairage public**

Sur proposition du Maire, le Conseil décide l'extinction de l'éclairage public.

2 périodes sont déterminées :

- du 15 octobre au 15 avril de 23 H à 6 H
- du 16 avril au 14 octobre de 1 H au lever du jour

Ces horaires ne sont pas figés et seront revus annuellement. Un avis sera distribué aux habitants et l'extinction concrétisée par la mise en place de panneaux d'information.

➤ **Création d'une zone de limitation de vitesse sur la RD 120 et mise en place de signalisation nouvelle**

Après consultation du service des routes du Conseil Général et de la DDT, il a été décidé de la création d'une zone de limitation de vitesse sur la RD 120 et la mise en place de signalisation nouvelle.

Zone limitée à 30 km/h sur la RD 120 :

Depuis l'immeuble n°10 jusqu'à la mairie

Signalisation nouvelle :

- 1 balise de priorité à hauteur de l'abribus
- 1 balise croisement chemin d'Endoumens – RD 120
- 1 panneau STOP au croisement chemin du Riou – RD 120
- 2 panneaux à hauteur du rétrécissement de l'immeuble n°47 RD 120

➤ **Décision modificative – Virement de crédits**

Virement de crédits de fonctionnement du compte 61523 « voies et réseaux » vers :

- compte 60631 « fournitures d'entretien » : 2 000 €
- compte 6068 « autres matières et fournitures » : 200 €
- compte 6156 « maintenance » : 1 000 €
- compte 6574 « subvention SKI CLUB BEILLE » : 90 €

➤ **Sécurisation du terrain de jeux**

Après présentation de plusieurs devis, sont retenues :

- la proposition de VVM d'un montant de 4 470.00 € TTC pour des travaux de terrassement et de fourniture de béton,
- et celle de M.U.S.T. Collectivités d'un montant de 6 763.38 € TTC pour la fourniture des dalles amortissantes.

➤ **Compte-rendu des travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil du début des travaux de réhabilitation de la cabane de Piparlan et de la fin des travaux de goudronnage chemin d'Enflourens.

Les travaux de réfection des enduits et peintures intérieures de l'église sont reportés à 2013 suite à une fuite dans la toiture de la partie à rénover.

➤ **Livre du Jardin du Souvenir**

Les plaques destinées au livre du Jardin des Souvenir seront fournies par la commune au prix de 34 € pièce.

➤ **Questions diverses**

Information sur le rapport annuel 2011 sur la qualité de l'eau.

La PRE (Participation au Raccordement à l'Egout) est remplacée par une PFAC ("Participation au Financement de l'Assainissement Collectif).

Le taux applicable à compter du 1^{er} juillet 2012 est de 18 €/m² plancher.

Elle s'applique aux immeubles neufs, aux modifications, aux extensions entraînant une modification de la surface plancher, aux immeubles anciens soumis à l'obligation de raccordement lors des créations des réseaux neufs. Dans tous les cas, il appartient au propriétaire du bien concerné de s'acquitter de cette participation.